

ALPES DU SUD | Centrales villageoises et sociétés coopératives sont créées

Pour ces citoyens,

Dans le Briançonnais, la société d'économie mixte Seve réussit à faire cohabiter les intérêts collectifs et particuliers

Jacky Houdoin n'habite pas Puy-Saint-André, là où l'idée de la Sem Seve (*) a germé dans l'esprit du maire Pierre Leroy (EE-LV). Pendant deux ans, cet habitant de Briançon a piaffé d'impatience. « J'ai dû attendre l'ouverture du capital en 2013 pour devenir actionnaire », explique-t-il. Lui qui milite pour la transition et la sobriété énergétique s'est dès lors totalement impliqué dans la gouvernance de la Sem Seve. Élu au conseil d'administration pour représenter les 53 actionnaires citoyens, il souhaite faire cohabiter les intérêts collectifs et particuliers.

→ Investir dans la Sem Seve, est-ce un bon produit financier ?

« Être actionnaire de la Sem Seve, ça n'est pas un placement financier, mais c'est l'occasion de placer son argent correctement. Jusqu'à présent, les bénéficiaires étaient réinvestis. En 2016, pour la première fois, il y aura peut-être une redistribution. Ça n'est pas encore acté mais à titre personnel, j'y tiens car ces dividendes pourraient remonter dans les caisses des collectivités. Pour les finances publiques, c'est intéressant. »

→ C'est donc la démarche citoyenne qui prévaut sur les intérêts privés ?

« Tous les actionnaires de la Sem Seve sont animés par la même envie : la relocalisation et la réappropriation de l'énergie. Il faut que ça aille de pair avec la sobriété énergétique. Être conscient de cette problématique, c'est une démarche citoyenne. D'ailleurs la Sem Seve aimerait mener des campagnes de sensibilisation. Par exemple, les écoles de Pont-de-Cervières et Mi-Chaussée à Briançon sont équipées de centrales photovoltaïques, il faut expliquer aux élèves à quoi ça sert. »

→ Comment défendez-vous les intérêts des particuliers au conseil d'administration ?

« Certes, je suis le représentant des actionnaires citoyens, mais je ne les défends pas : je défends les intérêts de la Sem Seve. Actuellement, je milite pour que la part des citoyens passe de 10 à 15 % afin que de nouvelles personnes physiques intègrent la Sem. Pour cela, il faut encore ouvrir le capital social : certains l'attendent avec impatience, comme moi à l'époque. C'est un sujet dont il faudra prochainement discuter, car si on ouvre le capital, il faudra également que les collectivités publiques participent à la recapitalisation et ça n'est pas si simple. »

→ Pourquoi ne pas avoir adopté un système coopératif ?

« C'est un débat. Certains actionnaires dans la Sem Seve auraient voulu une coopérative : c'est un choix juridique discutable car nous n'aurions pas pu bénéficier de la puissance publique ; mais dans le même temps, la puissance publique nous dépossède un peu du bébé. À ce niveau-là, il y a peut-être eu maladresse au lancement de la Sem Seve car la population de Puy-Saint-André pensait que ce projet lui appartenait. »

→ L'entrée d'EDSB, filiale d'EDF, dans le capital de la Sem Seve est-elle une bonne chose ?

« Nous ne souhaitons pas d'un modèle capitaliste pour la Sem Seve. Nous voulons que l'outil conserve son esprit originel. Il y a donc un consensus à trouver. Il faut réussir à faire cohabiter l'esprit citoyen et l'esprit d'entreprise. »

→ La Sem Seve crée-t-elle des emplois ?

« EDSB détache du personnel pour la Sem Seve. Nous payons donc une prestation de service pour le travail réalisé. Plus la Sem Seve se dévelop-



Le prix d'une action à la Sem Seve est de 300 euros. Au sein du conseil d'administration, Jacky Houdoin représente les 53 actionnaires citoyens : « L'ensoleillement est extraordinaire, il faut en profiter » estime-t-il.

pe, plus il y a de travail pour EDSB donc c'est de l'emploi indirect. Et puis l'installation de centrales photovoltaïques, ça fait travailler des entreprises avec des retombées économiques pour le bassin d'emplois. »

Propos recueillis par Yoann GAVOILLE

La Sem Seve est la Société d'économie mixte "Soleil Eau Vent Électricité".

L'INFO EN +

LES PROJETS DE LA SEM SEVE

La Sem Seve dispose de 13 centrales photovoltaïques dans le Briançonnais et a 5 voire 6 nouveaux projets en cours. La société mène également des études sur le turbinage de l'eau potable, sur le turbinage des torrents et sur les gisements éoliens.

L'idée de Pierre Leroy a fait son chemin

Pierre Leroy est le fondateur de la Sem Seve. Il en est également le président, élu pour six ans. Jacky Houdoin, qui se définit comme « un proche de Pierre Leroy » ne tarit pas d'éloges à propos du maire de Puy-Saint-André et de sa politique environnementale. « Il a eu cette idée il y a 20 ans : c'est un visionnaire. Aujourd'hui, il est sollicité dans toute la France pour expliquer le modèle qu'il a su créer. C'est un pionnier, car son action se situe en dehors des politiques d'État. Les investissements sont décidés en conseil d'administration, de manière consensuelle. Pierre Leroy n'est volontairement pas actionnaire de la Sem. Il en est le président et ne voulait pas de double casquette. Le principe de gouvernance de



Pierre Leroy, maire écologiste de Puy-Saint-André et président de la Sem Seve. Archives Le DL

la Sem assure son avenir car dans les statuts, la présidence doit être occupée par le représentant d'une collectivité. Donc, quoi qu'il arrive, le paquebot est lancé. Ça n'est pas le cas dans une coopérative où il faut parfois composer avec les limites du bénévolat et les querelles de personnes. »

Dans le Buëch, une centrale villageoise bien lancée et d'autres projets en cours

Rien n'est encore fait mais tout se construit. Des réunions d'information ont eu lieu ces derniers mois, à Serres et Aspremont, à l'initiative d'un comité de citoyens. Elles pourraient aboutir à la constitution d'une société coopérative d'intérêt collectif (Scic). « Il y a une volonté évidente de créer

une alternative au système actuel et d'avoir une réflexion sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie », annonce Jean-Claude Gast, membre de ce collectif. « Il y a, déjà, le projet d'une ombrière équipée de panneaux photovoltaïques dans un camping de Veynes ». Mais l'idéal, glis-

se-t-il, serait que « l'action des citoyens soit aussi portée par les élus, comme dans le Briançonnais. »

Pas loin de là, la centrale villageoise du Rosanais est déjà bien lancée. Créée depuis plus d'un an, elle devrait faire figure de pionnière en Paca. « On a collecté 63 000 € de ca-

pitaux, sous forme d'actions à 100 €. Nous sommes 106 actionnaires dans société par actions simplifiées », indique le président Dominique Gueyte. Éleveur, il avait lui-même installé des panneaux photovoltaïques sur sa bergerie. « Nous avons ensuite discuté du projet de centrale villageoi-

se avec le directeur du Parc des Baronnies. La mairie de Rosans a mis à disposition, sous forme de bail, des toitures communales ». Qui devraient accueillir au mois de février les premiers panneaux photovoltaïques. « La deuxième tranche de travaux, on la fera sans doute chez des particuliers ».

pour produire de l'électricité en circuit court via le photovoltaïque

L'énergie court les toits

Gapençais et Champsaur : la jeune coopérative ERDG veut poser ses premiers panneaux « à la fin du printemps ou au début de l'été »



Benjamin Lecomte expert dans la formation et les études dans l'énergie solaire, est cofondateur de la Société coopérative d'intérêt collectif Énergies renouvelables du Gapençais. Il a déjà participé à de nombreux projets comme sur l'église de Saint-Agnès. Photos DR et Le DU.N.M.

La Société coopérative d'intérêt collectif Énergies renouvelables du Gapençais (ERDG) a été créée le 21 août 2015. Patrick Erard en a été élu président pour deux ans. Enseignant à la retraite, il explique : « Nous nous sommes dépêchés de déposer ces statuts durant l'été pour ne pas perdre plus de temps. » C'est qu'en voyant se développer de pareilles initiatives dans le nord du département - le Queyras notamment -, cet homme « investi dans le domaine de l'écologie depuis 45 ans » s'est dit que le sud ne pouvait pas rester inactif. ERDG veut toucher Gap, son bassin de vie, « mordre sur le Champsaur » et s'arrêter à la limite du Buëch, « là où commencent les autres ».

Une vingtaine de sociétaires

L'initiative n'en est qu'à ses débuts. Lors de la dernière réunion d'information, organisée en décembre dans une

salle prêtée par la Ville, une cinquantaine de personnes s'étaient déplacées. Ils sont désormais une vingtaine de sociétaires (on le devient moyennant 50 euros la part). « Au printemps, nous ferons des opérations de communication », annonce le sexagénaire.

« Nous recherchons les meilleurs toits pour nos premières installations qui devraient être opérationnelles à la fin du printemps ou au début de l'été - on en a déjà identifiés trois », indique Benjamin Lecomte. Cet ancien ingénieur en électricité qui travaille depuis 2006 dans la formation et les études dans l'énergie solaire, s'occupe des aspects techniques, du développement et de l'analyse des toits au sein d'ERDG. En bref, c'est un expert. Et ce n'est pas le seul. « Nous sommes cinq ou six dans la structure à être des spécialistes du soleil », ajoute Benjamin Lecomte. Qui observe que la société se tour-

ne désormais davantage vers du collaboratif que des projets capitalistiques où « le but est de gagner de l'argent ».

L'objectif : équiper des bâtiments sur 700 m²

« Monter du photovoltaïque, ça met du temps », enchaine Benjamin Lecomte, qui ne veut pas griller les étapes. C'est au moins deux mois et demi pour un particulier en quête d'autoconsommation avec une surface de 60 m². Et de six à huit mois pour un toit de bâtiment industriel, agricole ou communal (une école, une gymnase, une église...) plus vaste. Ce type même de surface que recherche ERDG. « L'objectif est de produire de l'électricité avec des paquets de 700 m², ce qui représente 100 kilowatts - une taille de projet optimum », puis de la revendre au réseau. « Le coût du raccordement à la voirie, parfois, peut être prohibitif », signale l'expert, attentif aussi

à trouver des gens partageant l'état d'esprit de la Scic.

« Les freins (au développement des énergies renouvelables) sont en train de sauter », se félicite le président d'ERDG. Qui cite des initiatives comme les futures bornes de recharges pour véhicules électriques dans le département, les ombrières solaires sur le parking d'une grande

« On a un foyer de gens qui peuvent gagner la cause »

Patrick Erard participe actuellement aux 14^{es} Rencontres de l'écologie à Die (Drôme), jusqu'au 31 janvier. Membre du comité d'organisation, il s'occupe de la sonorisation et de la traduction pour la délégation italienne. Patrick Erard aimerait d'ailleurs, dès l'an prochain, délocaliser quelques rendez-vous dans les Hautes-Alpes. « Il y a plusieurs dizaines d'années que la problématique de l'écologie est prise en considération dans la vallée de la Drôme, qui sert en quelque sorte de laboratoire pour la charte européenne des biodistricts. Le Gapençais devrait s'y intéresser aussi. [...] On a un foyer de gens qui peuvent gagner la cause », est-il convaincu. N.M.

L'INFO EN +

L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE, C'EST POUR BIENTÔT DANS LE 05 ?

Expert dans les énergies renouvelables, Benjamin Lecomte estime que les Hautes-Alpes peuvent, grâce à toutes ces initiatives locales, atteindre le niveau d'indépendance énergétique « d'ici deux à trois ans. » On est proche des 64 % d'autonomie aujourd'hui, en raison surtout de l'énergie électrique apportée par le barrage de Serre-Ponçon. « La période charnière sera 2016 et 2017 », confie-t-il.

surface gapençaise (Géant), ou les panneaux récemment posés au-dessus du café-épicerie champsaurin La Juncha pour alimenter ses réfrigérateurs... « Après la mise en place de tout premiers compteurs, nous pourrions grossir », avance Patrick Erard. « Et on ne se cantonnera pas dans le photovoltaïque, annonce déjà Benjamin Lecomte. Dès qu'on le pourra, on ira vers d'autres énergies : petit éolien, petit hydraulique, méthanisation... »

Nicolas MORTREUX

Infos : contact@energies-renouvelables-du-gapençais.fr

Des clichés à démonter



Patrick Erard et Benjamin Lecomte (notre photo) se battent contre des idées reçues dont ils attribuent la paternité à certains lobbies qui viennent d'un mauvais œil l'essor des initiatives locales citoyennes.

→ Des panneaux sur le toit d'une bergerie, c'est risqué ?

« Des bruits courrent, disant que cela pourrait rendre les bêtes malades, c'est faux », dit-il. Et Benjamin Lecomte en fait la démonstration : « Le danger pour l'homme vient des fréquences type Wifi, de la haute tension et de la très haute tension. Avec le photovoltaïque, il n'y a pas de fréquences puisque c'est du courant continu ensuite amené jusqu'à un onduleur placé dans un local technique qui le transforme en courant alternatif. »

→ L'efficacité du matériel chute avec le temps ?

« Certaines installations tournent depuis plus de vingt ans et sont toujours à 90 % de leur puissance », assure l'ancien insti. Son associé dans l'aventure ERDG complète : « C'est ce que garantissent les fournisseurs. Dans nos modèles financiers, on se base sur une durée de vie de 25 à 30 ans. D'ailleurs, les refuges équipés depuis les années 90 n'ont aucun problème, on le voit. »

→ Le matériel n'est pas recyclable ?

Là encore, Benjamin Lecomte bat en brèche ce raisonnement. « 99 % d'un module l'est. Le site internet www.pvcycle.org montre la méthode de recyclage dans une vidéo très pédagogique. Il existe déjà une usine mondiale de retraitement, dans le nord de l'Europe. »

→ En ville, c'est plus compliqué ?

En pleine campagne, d'accord. Mais en milieu urbain, comme à Gap ? Benjamin Lecomte ne cite qu'un cas de figure qui peut ralentir le projet : se situer dans une zone classée. Auquel cas il faut en référer aux architectes des Bâtiments de France. Puis éventuellement négocier des couleurs qui s'intègrent. « Depuis dix ans, on a installé des panneaux dans des endroits improbables, dans des villages classés. Ce sera juste un peu plus long pour les autorisations. Quant à la connexion au réseau, il suffit d'un compteur car 100 kilowatts, ça reste petit. Les problèmes de raccordement ne se posent qu'à partir de 1 Mégawatt. »

Embrunais-Savinois : les communes comme fer de lance



Si la réflexion a émergé en 2014, «Énergies collectives» est devenue officiellement la semaine dernière une coopérative avec en son sein cent particuliers, cinq entreprises et deux communes : Crévoux et Puy-Sanières. Photo DR

Perché sur les hauteurs, le village de Puy-Sanières possède l'un des flancs de sa mairie presque constamment ensoleillé. Le lieu, à l'horizon de l'été 2016, devrait être l'une des six toitures qui accueillera les panneaux photovoltaïques d'«Énergies collectives». L'association de l'Embrunais, devenue coopérative, prépare son premier projet à 180 000 euros, rendu possible par l'actionnariat de 107 personnes.

Objectif ? Produire l'équivalent de la consommation de 19 foyers pour les grands débuts énergétiques. À Puy-Sanières, pour soutenir la démarche, chaque con-

seiller a pris une part de la coopérative.

Au commencement... un presbytère

Une démarche logique, explique Valérie Rossi, le maire. Et en filigrane une initiative politique. « En 2010, tout a commencé par la rénovation du presbytère, labellisé bâtiment durable », étaye Michel Maraval, son second adjoint, « et il y avait déjà des panneaux photovoltaïques. Sur ce bâtiment, on avait travaillé dans le sens des recherches sur la consommation, l'isolation... ». « Je pense que ça s'inscrit dans l'état d'esprit de la commune », note Valé-

rie Rossi, qui constate aussi que de nombreux citoyens font eux-mêmes le choix de l'écoconstruction. « Le fait de prendre une part sociale ne représente pas quelque chose de phénoménal pour les finances de la commune », ajoute Michel Maraval, mais c'est assurément « une symbolique. Le fait que ce soit la mairie, c'est incitatif ».

L'action publique par la base

Marie-Jeanne Faure, maire de Crévoux, commune sociétaire mais sans installation, ajoute : « Ce qui plaît, c'est qu'il s'agit d'une économie participative et un regroupement de jeunes ac-

teurs locaux. » En somme, un rapport à l'action publique, dans un domaine comme l'énergie, qui est prêt à évoluer. « En général, l'action venait des élus », expliquait Robin Moreau juste avant la création de la coopérative. « Là, les gens se disent "C'est une chouette projet", il y a un changement de ce côté-là. »

De six toitures à l'été, la coopérative espère pouvoir installer à minima autant de puissance de production chaque année. Et convaincre, à fortiori, plus de communes sur le territoire.

Guillaume FAURE

contact@energiescollectives.fr

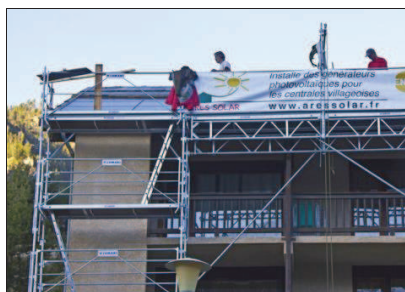
Queyras : une coopérative villageoise pour que les gens prennent leur destin en main

L'intérêt collectif prime. Les collectivités sont minoritaires face aux particuliers. Un homme égale une voix. Voilà le principe de la société coopérative d'intérêt collectif Énergil.

Créée en juin 2015, elle compte aujourd'hui 202 sociétaires coopérateurs. « Les communes peuvent l'intégrer mais ne doivent pas être majoritaires », explique le président, Alain Blanc. Parmi les 202 sociétaires, on compte 13 collectivités, cinq entreprises, et le reste de particuliers. Le capital social s'élève à plus de 90 000 euros. La part minimum est de 50 euros.

L'objectif de cette coopérative, produire de l'électricité. « Au départ, le parc régional du Queyras, dans le cadre du plan énergie climat, a voulu lancer un projet pour économiser de l'énergie et en produire sur place », recontextualise Alain Blanc. « Le parc est donc l'instigateur. Mais c'est la société qui gère, pour que les gens prennent leur destin en main. Le photovoltaïque, c'est le plus facile. Cependant, on n'exclut pas l'éolien ou l'hydraulique. Mais c'est plus cher. »

Depuis le mois de juin, la société a équipé dix toitures. « On a développé le principe



L'installation des générateurs photovoltaïques a été réalisée sur les toitures de Thioure, à Ceillac. Photo Le DU/Archives

de centrale villageoise, c'est-à-dire une centrale photovoltaïque par les gens du village. »

Les panneaux photovoltaïques ont pu être branchés début janvier. « Nous avons un contrat de 20 ans avec les propriétaires des toits : un privé et neuf collectivités. » Une deuxième tranche doit être lancée à partir de cette année, avec un début des travaux en 2017. « On prévoit entre 20 et 30 toitures. Le capital social, c'est ce qui permet d'emprunter et de lancer les travaux. Avec 200 sociétaires, la banque est en confiance, constate le président d'Énergil. Le but, en

prenant des parts, ce n'est pas de placer de l'argent, bien que notre argument a été de dire, "on vous donne un dividende après la troisième année". Mais les gens adhèrent principalement par philosophie. »

Actuellement, les toitures, d'une surface d'environ 50 m², produisent 38 kilowatts/heure. Le prévisionnel s'élève à 3 000 euros de recettes par toiture par an. Le territoire devrait s'étendre à la totalité du Guillevin et du Queyras.

ALL

queyras@centralesvillageoises.fr